

NOUVELLE ENQUÊTE

Exportations d'animaux : le calvaire en mer

Paris, le 17 août 2017 - **Alors que la France mise sur les exportations d'animaux pour trouver des débouchés à sa production, une enquête dévoile les conditions effroyables de transport d'animaux par voie maritime. Pour une majorité d'entre eux, après des trajets déjà très longs en camion, le calvaire continue en bateau. Lors de cette enquête¹, 9 navires bétailiers ont été inspectés, dont 4 agréés par la France. Pourtant, en vertu de la réglementation, ces navires n'auraient jamais dû être autorisés à transporter du bétail.**



[Voir la vidéo d'enquête](#)

Des images pour dévoiler la dure réalité du transport d'animaux par bateau

Entre 2013 et 2016, environ 9,8 millions d'ovins et de bovins ont traversé la méditerranée vers l'Afrique du nord et le Moyen-Orient. Les transports des animaux en mer Méditerranée durent en moyenne entre 5 et 10 jours, mais des transports allant jusqu'à 15 jours ont été enregistrés en 2016. Il n'y a aucune limitation de durée, celles s'appliquant au transport par route selon le Règlement 1/2005 ne s'appliquant pas au transport maritime, et les conditions souvent inacceptables.

Au cours de cette nouvelle enquête, menée entre 2014 et 2016 par AWF | TSB, et diffusée en France en exclusivité par CIWF, 9 navires bétailiers ont été inspectés dont 4 agréés par la France. Pourtant, en vertu de l'article 19 du Règlement (CE) 1/2005, ces navires n'auraient jamais dû être autorisés à transporter du bétail. Cette enquête révèle la réalité des transports d'animaux vivants par bateaux : navires inadaptés, durées des transports illimitées, non-respect de la réglementation pourtant insuffisante.

Des bateaux non adaptés au transport d'animaux vivants

Les navires inspectés sont des car-ferries et cargos transformés en navires bétailiers. Non adaptés, ils présentent de nombreux risques pour la sécurité et le bien-être des animaux : rampes de chargement et déchargement trop pentues, angles droits, éclairage inadéquat, ventilation et systèmes d'abreuvement défectueux, litière insuffisante ou de mauvaise qualité, enclos surchargés et manquant parfois de place en hauteur pour que les animaux puissent tenir leur tête droite.

¹ Cette enquête a été menée par les associations Animal Welfare Foundation et Tierschutzbund Zürich, soutenues par Animals International, Eurogroup for Animals et Compassion in World Farming (CIWF)

Déjà affaiblis par leur transport en camion, les animaux tombent facilement malades ou se blessent dans ces bateaux inadaptés. Les maladies respiratoires, liées à la forte densité, aux taux d'ammoniac élevés, aux fortes chaleurs et à l'humidité sont fréquentes.

Pour Léopoldine Charbonneaux, directrice de CIWF France « Cette situation inacceptable est rendue possible par la mauvaise application de la réglementation pourtant insuffisante et la grande disparité des conditions requises par les différents États membres pour l'inspection et l'approbation des navires. Non seulement la réglementation doit être mieux appliquée, mais elle doit être renforcée et à terme, le commerce de carcasses doit remplacer le transport d'animaux vivants. ».

Des animaux malades, blessés, morts... et jetés par-dessus bord sans contrôle

Il n'y a aucun responsable à bord pour évaluer le bien-être des animaux ou s'assurer qu'ils soient traités conformément à la législation européenne. Aucun journal de bord ne rapporte les décès, les naissances, les blessures ou tout autre problème de santé des animaux durant le transport en mer. Les animaux morts sont jetés par-dessus bord après avoir été éventrés pour sombrer plus vite. Leurs boucles d'identification sont arrachées afin que l'animal ne puisse être reconnu s'il venait à s'échouer sur la côte. Entre 2013 et 2016, on estime qu'environ 24 000 animaux seraient morts et jetés par-dessus bord.

Les cadavres ainsi que les déjections jetés au large des côtes méditerranéennes, peuvent propager des maladies et affecter sérieusement la faune et la flore marine. Entre 2013 et 2016, on estime qu'environ 575 000 m³ d'excréments ont été accumulés sur les navires puis jetés en mer ; soit environ la quantité d'eaux usées produite chaque année par une ville de 11 000 habitants.

La réglementation insuffisante et peu contrôlée doit être renforcée

L'exportation d'animaux vivants est un commerce en forte croissance et pourtant peu réglementé et encore moins contrôlé. Le tout au détriment des animaux et de l'environnement. CIWF a demandé au ministre de l'agriculture, M. Stéphane Travert, une meilleure application de la réglementation et des dispositions strictes, spécifiques au transport maritime, avec notamment la mise en place d'un Responsable Protection Animale obligatoire dans tous les navires. Aucune réponse n'a été faite à l'association à ce jour. CIWF encourage ses sympathisants à signer une [pétition](#) appelant le Ministre à soutenir la révision du règlement 1/2005, en vue d'interdire, à terme, les exportations d'animaux vivants hors de l'UE, par voies terrestre et maritime.

Pétition sur : ciwf.fr/cargo

Save the date !

Le **13 septembre** prochain, à l'initiative de CIWF, se tiendra partout dans le monde la 2^{ème} Journée de mobilisation internationale contre les transports sur de longues distances d'animaux vivants. Plus d'informations sur : <https://fr.stoplivettransport.org/>

Contact presse

Claire Hincelin – claire.hincelin@ciwf.fr / 01 79 97 70 53 - 06 26 07 55 43

A propos de CIWF

Créée en 1967 par un éleveur laitier en réaction à l'intensification de l'élevage, CIWF a pour mission d'encourager des pratiques d'élevage respectueuses du bien-être des animaux et de proposer des alternatives à l'élevage intensif, viables et durables. Son approche pluridisciplinaire met en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques environnementales. CIWF accompagne les acteurs de l'agroalimentaire dans leurs démarches visant à améliorer le bien-être des animaux d'élevage, en leur offrant expertise technique et en valorisant leurs engagements concrets à travers ses Trophées Bien-être Animal. www.ciwf.fr